



Fiche de poste

Intitulé du poste	Étudiant Relais Santé
Métier ou Emploi-type	Emploi étudiant à temps partiel
Nom du financement du poste	-
Établissement	PSL est une université globale qui fait dialoguer tous les domaines du savoir et de la création en sciences, sciences économiques et sociales, humanités, ingénierie et en arts. Composée de treize établissements (2 900 enseignants-chercheurs et 17 000 étudiants, 140 laboratoires) elle figure dans le top 50 des meilleures universités mondiales (Shanghai, Times Higher Education, QS, CWUR). Elle est lauréate du programme d'investissement d'avenir (PIA).
Brève description du service recruteur	Le Service de Santé Étudiante de l'Université PSL est un service mutualisé entre tous les établissements de l'Université, composé de huit professionnels de santé : un médecin psychiatre directrice du service, un médecin de prévention, une infirmière coordinatrice et cinq psychologues. Les professionnelles en santé mentale sont membres du pôle de prévention et d'orientation psychologique (PPOP), et travaillent avec l'infirmière coordinatrice et le médecin de prévention pour accompagner et orienter les étudiantes et étudiants de l'Université. Toutes travaillent avec les équipes pédagogiques des établissements composantes de PSL et les différents services aux étudiants pour assurer un suivi personnalisé à chaque étudiante et étudiant.
Missions du poste	La santé est un facteur déterminant de la réussite étudiante conditionnant l'insertion professionnelle, et plus largement la réussite personnelle. L'Université PSL est attentive au bien-être des étudiant.es aux profils très variés qu'elle accueille et met en place de nombreux dispositifs afin de créer les conditions les plus favorables tout au long de leur cursus. Les actions de prévention et de promotion de la santé au sein de l'Université PSL sont développées par le SSE qui assure la prévention individuelle via les

	consultations et la prévention collective via les actions de promotion de la santé, en parallèle de l'offre de prévention qui est mise en place par les établissements composants. Pour renforcer l'offre en prévention collective, la prévention par les pairs est un outil complémentaire qui a montré ses preuves. La proximité entre pairs et l'engagement personnel apporte une dimension plus humaine et moins institutionnelle aux messages de promotion de la santé. Dans le cadre du projet Universanté, financé par l'ARS IDF, l'étudiant ERS travaille dans une équipe de prévention avec d'autres ERS et sous la coordination du médecin de prévention du SSE. Il est donc partie intégrante et complémentaire du SSE. Missions principales : L'ERS, sous l'autorité hiérarchique du médecin de prévention du SSE PSL, le Dr Coispeau, aura pour mission de : - Se former aux thèmes et aux méthodes de prévention et de promotion de la santé ; - Accueillir et orienter les étudiants des établissements composants vers le SSE ; - Transmettre les messages de prévention, répondre aux interrogations des étudiants ; - Organiser et animer des actions collectives de prévention santé du SSE : animations/stands/ateliers ; - Être référent et acteur des manifestations de prévention en santé du SSE au sein des composants ; - Recueillir et analyser les retours des étudiant.e.s à la suite des campagnes de prévention ; - Coorganiser et animer des actions de prévention avec les associations étudiantes ; - Accompagner les étudiants à s'informer et à communiquer sur les thèmes concernant la santé ; - Participer à la conception de support de communication ; - Animer les réseaux sociaux (Instagram...) ; - Participer à des interventions ponctuelles dans les espaces de vie des étudiant.es : BU, Restaurant Universitaires, Résidences CROUS,... - Participer aux temps d'échange de pratique réguliers entre ERS, animés par les formateurs du programme
Compétences attendues	Il est indispensable de porter intérêt aux questions de santé et de bien-être des étudiant.e.s. Pour mener à bien ses missions, l'ERS bénéficiera d'un parcours obligatoire d'intégration à la suite de son recrutement. Lors de son engagement, l'étudiant.e recruté.e développera des compétences en communication, en santé et en gestion de projets et pourra être amenée à réaliser des tâches administratives ponctuelles dans le cadre de la coordination des actions de prévention. ▪ Connaissance/Savoir : Les ERS suivront un parcours obligatoire d'intégration de 15 heures leur apportant les informations nécessaires à leur prise de poste, sur des thèmes parmi ceux listés ci-dessous : - La prévention et l'accès aux soins - Posture d'animation et aller-vers - Bien-être et santé mentale

	- Prévention des consommations de drogues - Prévention des risques en milieu festif - Addictions et santé mentale - Vie affective et sexuelle - Violences sexistes et sexuelles - Égalité femmes/hommes - Santé sexuelle et discrimination - Activité physique et santé ▪ Savoir-être : - Être à l'écoute et avoir une attitude bienveillante - Être motivé, dynamique et impliqué - Faire preuve d'organisation et de rigueur - Pouvoir travailler aussi bien en autonomie qu'en équipe - Avoir le sens du service - Avoir des capacités d'adaptation et de créativité. ▪ Savoir-faire : - Avoir une aptitude au travail en équipe et en transversalité, disposer de qualités d'écoute ; - Maîtriser les logiciels de bureautique (Word, Excel, power point...) ; - Maîtriser la création de supports et d'outils de communications dans le numérique, le multimédia ; - Savoir co-construire un projet ; - Savoir animer des groupes, prise de parole collective avec un public de pairs étudiants ; - Savoir s'adapter aux évolutions de l'organisation - Capacité de reporting. ▪ La maîtrise de l'Anglais oral ou de toutes autres langues sera apprécié.
Lieu d'activité	▪ Paris intra-muros
Informations relatives à la nature du contrat	▪ Contrat d'une période de 8 à 10 mois (entre septembre et fin juin) ▪ Volume-horaire hebdomadaire : variable et déclaratif ▪ Rattachement hiérarchique : Médecin de prévention – Service de Santé Étudiante PSL ▪ Rémunération des heures déclarées : système de vacation étudiante – La Région participe à la rémunération des contrats dont elle soutient la création, sur la base d'un plafond fixé, pour 2026-2027 à 18,78 euros/heure (brut). Dans le cadre de ces contrats, les heures effectuées du mois en cours ne sont payées sur service fait le mois suivant la déclaration. Les temps de formation sont obligatoires et rémunérés comme temps de travail, de même que les temps d'échange de pratique.
Modalités de candidature	▪ Prérequis : - être inscrit.e à l'Université PSL, les étudiants en césure peuvent postuler ▪ Merci de faire parvenir votre candidature par mail à ers.sse@psl.eu accompagné de : - lettre de motivation ; - CV ;

	- un scan de la carte étudiante. Indiquer en « objet » : Candidature Etudiant Relais Santé à « nom de la composante » avec en copie le nom du personnel référent ERS de votre établissement composant. ▪ Date limite de candidature : 20/09/2026
Date de prise de fonction	À partir de septembre 2026

